

devront arriver une heure plus tard, car l'entreprise d'entretien, en plus du nettoyage, va nébuliser le logement (injection d'un produit neutre avant de fermer un moment le lieu).

■ 55 % de réservations pour l'été

Pour l'été, le camping de Bernard Lei enregistre à l'heure actuelle 55 % de réservations avec 90 % d'habités. Les prêts garantis par l'État ont permis de protéger la trésorerie mais seront à rembourser l'année prochaine ; il faut espérer que 2021 sera meilleure que 2020. Bernard a aussi reçu une subvention de la Région de 5 000 euros d'aide au tourisme. Pour attirer la clientèle locale, pour les gens qui voudraient ne partir que quelques jours au mois de juillet, il fera une location les samedis et mercredis.

Anne-Marie VESIN

onfinement

voir du gel hydroalcoolique et installer le vestiaire à l'extérieur. Elle qui était bien achalandée en revues et journaux, a été contrainte de les supprimer. Les clientes lectrices doivent venir avec leurs propres livres. Claire-Lise ne peut plus offrir le café et a dû supprimer l'accès aux toilettes. Outre le protocole de désinfection, les clientes doivent venir avec leur masque car il est obligatoire.

Cette jeune patronne a perdu huit semaines pleines de travail. Elle a reçu une aide de 1 500 euros par mois et son employée a pu bénéficier du chômage partiel. Elle n'a pas répercuté le surplus dépensé pour la sécurité sanitaire sur ses tarifs.

A.-M.V.



Ce parking est doté de 100 places de stationnement gratuites, éclairées et sous vidéosurveillance.

Photo Le DL/Claude BOUZIN

Stoppées depuis plusieurs semaines à cause de la pandémie de coronavirus, les navettes gratuites de la Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance, reliant le parking relais P + R du stade d'Évian (100 places gratuites éclairées et sous vidéosurveillance), à la gare SNCF et à l'embarcadère, ont repris du service le 2 juin.

Ce service permet de limiter l'usage de la voiture en proposant aux usagers une solution gratuite de stationnement et de navette depuis le stade d'Évian aux heures de pointe. Les navettes circuleront aux horaires habituels du lundi au vendredi de 5 heures à 8 heures le matin,

et de 18 heures à 21 heures le soir.

Une reprise dans le respect des mesures sanitaires à bord

La reprise du service oblige au respect de nouvelles mesures sanitaires à bord dont le port du masque par les voyageurs comme dans tout transport public.

De plus, il est rappelé qu'à compter du 2 juin, le stationnement sur voirie en ville retrouve son fonctionnement normal afin de permettre une rotation plus rapide des véhicules et de faciliter l'accès aux commerces et aux services.

C.B.

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Frontaliers du canton de Genève, faites-vous recenser en mairie

Comme tous les ans, il est demandé aux travailleurs frontaliers de Genève de se recenser sur un formulaire à télécharger sur le site de la mairie (www.saintpaulenchablais.fr) et à retourner dès que possible en mairie. Depuis 1973 à la suite d'un accord entre la France et la Suisse, le canton de Genève octroie une compensation financière aux communes où résident des travailleurs frontaliers. Cette compensation est connue sous le nom de Fonds genevois. La part reversée aux communes est calculée à partir du nombre de frontaliers déclarés. Cette somme peut vite prendre de l'importance et abonde le budget de la commune, il facilite la réalisation des investissements. Ce recensement n'a aucune incidence sur l'imposition mais permet de maintenir les services à la population.